

## Résumé

### **concernant une modification ponctuelle des parties écrite et graphique du Plan d'Aménagement Général**

---

La commune de Sanem souhaite réaliser la modification ponctuelle des parties écrite et graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG). Le site concerné se situe dans le Parc Belval Sud, au sein du PAP « Lycée technique Belval et parc Belval sud » approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 08.12.2007 (réf. 15379/39C).

Le PAP « Lycée technique Belval et parc Belval sud » approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 08.12.2007 fera l'objet d'une modification partielle pour être conforme à la présente modification ponctuelle du PAG.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG vise donc à reclasser une partie de la Zone de parc public [PARC] en Zone de bâtiment et d'équipements publics – pavillon, [BEP-pa] afin de permettre l'aménagement d'un pavillon de petite envergure pouvant accueillir de la petite restauration, une buvette, des sanitaires, une salle d'exposition et d'autres affectations et aménagements en relation avec la vocation de cette zone.

La partie écrite du PAG est également modifiée afin d'ajouter de nouvelles affectations pour la zone [BEP-pa].

La partie graphique du PAP QE est également adaptée en conséquence.